

SEANCE DU 3 JUILLET 2018

L'an deux mil dix huit et le trois juillet à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Martine DESPLANS, Maire.

Date de la convocation : 26 juin 2018

Absents excusés : M. Dominique CHAPUIS – Mme Marie-Noëlle CACHEUX

Secrétaire de séance : M. Maurice BARRAUD

Début séance : 20 h 30

Le compte-rendu de la séance du 19/06/2018 est approuvé

➤ *Les délibérations suivantes sont prises :*

Projet mini-chaufferie : choix de l'entreprise EEPOS pour l'étude de faisabilité :

Concernant le projet de la mini-chaufferie, Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de choisir l'entreprise EEPOS pour la réalisation de cette étude pour un montant de 3 240 € HT

Décision Modificative N° 1 – virement de crédit :

Diminution du compte 21312 de 4 000.00 € pour l'augmentation du compte 2031 de la même somme.

Marché de maîtrise d'œuvre – mini-chaufferie :

Concernant l'installation de la mini-chaufferie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE pour les travaux d'installation de la mini-chaufferie, de confier la maîtrise d'œuvre à :

** l'entreprise EEPOS - 19 rue du Printemps - 73100 AIX-LES-BAINS

DEFINIT la mission de maîtrise d'ouvrage pour cette réalisation globale phase d'études et phase travaux,

ACCEPTE les termes du contrat de maîtrise d'œuvre,

AUTORISE le Maire à signer le marché de la maîtrise d'œuvre pour un montant de 2 600 € HT

Lancement de l'opération : mini-chaufferie collective – Sollicitation de l'ADEME pour la maîtrise d'œuvre :

Le Conseil municipal,

après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire relatif au projet : mini-chaufferie collective,

après en avoir délibéré :

- approuve le lancement de l'opération de la mini-chaufferie collective, selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente,

- décide de solliciter, à ce titre, la subvention suivante :

- l'ADEME

Coût prévisionnel de l'opération :

HT 2 600 €

TVA 520 €

TTC 3 120 €

Plan de financement de l'opération :

ADEME : 70% 1 820 € HT

Fonds propres : 30% 780 € HT

- sollicite pour ce projet global de travaux une subvention dans le cadre de l'ADEME

- autorise Mme Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

Ligne de préfinancement :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des diverses propositions, et après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Centre-Est une ligne de préfinancement de 80 000 €.

Caractéristiques de l'emprunt :

- Objet : prêt relais en attente de subventions ou de recouvrement de FCTVA
- Montant : 80 000 €
- Durée : 24 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'E3M + 1,00%
- Taux plancher : 1,00%
- Frais de dossier : 80,00 €
- Type d'amortissement : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu, chaque trimestre civil
- Remboursement anticipé : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité.

AUTORISE le Maire à signer le dossier.

Lancement de l'opération : mini-chaufferie collective aux granulés de bois – Sollicitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Le Conseil municipal,

après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire relatif au projet : mini-chaufferie collective aux granulés de bois,

après en avoir délibéré :

- approuve le lancement de l'opération de la mini-chaufferie collective aux granulés de bois, selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente,
- décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
 - le Programme Energie Climat Bourgogne auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
 - la DETR auprès de la Sous-préfecture de CHAROLLES,
 - l'appel à projets départemental 2018,
 - toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Coût prévisionnel de l'opération :

HT 63 588 €

TVA 12 718 €

TTC 76 305 €

Plan de financement de l'opération :

Région : 25% 15 897 €

DETR : 30% 19 076 €

Département : 5% 3 401 €

Fonds propres : 40% 25 214 €

- sollicite pour ce projet global de travaux une subvention dans le cadre de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- autorise Mme Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement :

(en application de l'article 3 -1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Le Conseil Municipal :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

➤ *Les affaires suivantes sont vues :*

♦ Dossier Melle Elise VILLARD : devis de M. JAILLET en 2 parties :

- 1^{ère} partie 10 900 € TTC
- 2^{ème} partie 13 500 € TTC

Dans un premier temps, prendre RDV avec Elise VILLARD pour expliquer la situation suite à ce devis et suite à la réponse donnée par l'Association des Maires.

Ensuite lui proposer de déposer une demande de Certificat d'Urbanisme pour avoir l'avis des réseaux.

♦ Dossier mini-chaufferie : prévoir une rencontre avec les locataires pour la répartition des charges suite aux travaux.

Demande de subventions à la Région partie INVESTISSEMENT : mail à G. GORDAT pour que soit subventionné également la partie secondaire.

♦ Demande de subventions auprès de la COM COM pour la salle plurifonctionnelle

♦ Site de la commune : prévoir dates du groupe de travail

♦ Ecole Ste Marguerite Charolles a bien reçu notre subvention de 50 € mais aimerait avoir plus, Mme le Maire doit rappeler pour expliquer que ce n'est pas possible.

♦ Demande d'une subvention exceptionnelle de 100 € de l'association des parents d'élèves des écoles de Charolles : se renseigner plus précisément.

♦ Voirie : demande d'avis sur les voies structurantes de la COM COM, le Conseil approuve. La rue des Fleurs, la rue de l'Ecole, la rue du Bo, une partie à Marcelizon et Maison Rouge passeraient à la commune

♦ Mail de la COM COM pour savoir quand se fera l'adressage sur la commune : à l'étude en 2019.

♦ Suite à plusieurs réunions concernant le règlement départemental défense extérieure contre l'incendie (DECI), il faudra prévoir de répertorier toutes les bouches incendies et faire un arrêté (avant le 1^{er} mars 2019).

♦ Appel à la Mairie de Mme BONIN qui recherche une chambre à louer pour son fils qui va être en apprentissage chez l'entreprise RAVE en septembre.

Fin de séance : 22 h 45